

CULTURE**Projet « MicroOpéras »**

Convention de partenariat avec l'ADIAM 94

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville d'Ivry-sur-Seine a commandé au compositeur Jean-Michel Bossini, en résidence pendant deux ans (de septembre 2012 à juin 2014) au Conservatoire municipal de musique et de danse, l'écriture de six MicroOpéras autour du thème de la Ville notamment en réunissant la ville d'Ivry-sur-Seine et le 13^{ème} arrondissement de la Ville de Paris historiquement reliés. Il s'agit d'un projet de diffusion artistique et de formation pédagogique en direction d'élèves de conservatoire, de classes primaires et de classes à horaires aménagées (CHAM).

Le sujet tourne autour de l'urbain, de l'architectural, des nouvelles conditions sociales de la Ville et de leurs implications collectives et individuelles. D'une durée n'excédant pas une dizaine de minutes, le MicroOpéra, reflet des rythmes de notre société actuelle, est forcément pluridisciplinaire dans son état autant que dans son expression et se servira de l'ensemble des médias artistiques mis à sa disposition : ensembles musicaux en direct, scénographies, technologies de l'image, bandes sonores préenregistrées, emprunts possibles à l'Histoire de l'Art et du Cinéma, performances sous toutes ses formes (danse et ciné-concert par exemple).

Projet piloté par le Conservatoire, les MicroOpéras seront interprétés par des amateurs issus de diverses structures : le Conservatoire de musique et de danse (chœur enfants, la classe d'improvisation, les CHAM 6^{ème} et des élèves harpistes), des écoles primaires (Maurice Thorez et Les grands moulins à Paris) et le Centre de loisirs Einstein. Des ateliers animés par le compositeur Jean-Michel Bossini permettent de préparer la diffusion de ses six MicroOpéras. Une première restitution a déjà eu lieu en mars et en juin 2013 au Théâtre A. Vitez. Le 21 juin 2014, sous la forme d'un circuit dans la Ville, l'intégralité des six MicroOpéras sera donnée au cinéma le Luxy, à la Galerie Fernand Léger et à l'Auditorium A. Artaud de la Médiathèque.

Dans ce cadre, la Ville d'Ivry-sur-Seine et l'ADIAM 94 (Association Départementale d'Information et d'Actions Musicales) s'associent pour mener à bien la seconde saison de ce projet. A l'initiative d'un appel à projet lancé annuellement pour favoriser les relations entre la diffusion artistique professionnelle et les établissements d'enseignement artistique, l'ADIAM 94 participe à la coordination artistique, pédagogique et administrative de l'action. Les temps d'interventions pédagogiques seront pris en charge par l'ADIAM 94 et l'artiste sera ainsi rémunéré par l'association à hauteur de 3 000 €TTC.

Cette convention implique une dépense pour la ville estimée à hauteur de 3 000 €TTC pour régler les frais d'organisation de ces concerts, les frais de commande d'écriture des œuvres, les déclarations auprès de la SACEM ainsi que le règlement des droits correspondants.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver la convention de partenariat avec la l'ADIAM 94 dans le cadre du projet « MicroOpéras ».

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

P.J. : convention.

CULTURE

Projet « MicroOpéras »

Convention de partenariat avec l'ADIAM 94

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la Ville d'Ivry-sur-Seine organise un projet de résidence du compositeur Jean-Michel Bossini impliquant plusieurs structures municipales consistant en l'écriture de six MicroOpéras autour, notamment, du thème de la Ville,

considérant qu'il s'agit d'un projet de diffusion artistique et de formation pédagogique en direction d'élèves du conservatoire, de classes primaires et des classes à horaires aménagées,

considérant que l'association départementale d'information et d'actions musicales (ADIAM 94) apporte son soutien financier en prenant en charge les interventions pédagogiques du compositeur lors des séances de travail avec les amateurs associés,

considérant qu'il convient dès lors de signer une convention avec l'ADIAM 94 afin de déterminer les obligations de chacun dans le cadre de ce partenariat,

considérant qu'il est de l'intérêt des participants impliqués, majoritairement ivryens (élèves du Conservatoire, des écoles et des centres de loisirs), de travailler avec un compositeur en résidence,

considérant qu'il y a lieu de concrétiser le soutien de la Ville d'Ivry-sur-Seine à la création musicale, conformément aux orientations culturelles,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat à passer avec l'ADIAM 94 relative à l'organisation du projet « MicroOpéras », et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tout éventuel avenant y afférant.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 27 MAI 2014
RECU EN PREFECTURE
LE 27 MAI 2014
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 23 MAI 2014